

COMMUNIQUE

CFDT. CFE-CGC. CFTC. CGT. CNESS. FNAS. FO. UNSA.

Le 7 juillet 2011, 8 organisations syndicales de salariés et une des deux organisations syndicales patronales ont signé un accord désignant Uniformation comme seul OPCA collecteur des fonds de la formation professionnelle.

La traduction de l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle tout au long de la vie et sa déclinaison dans la loi du même nom de 2009 sont à l'origine de cet accord.

En effet, la loi précise que les fonds des entreprises de moins de cinquante salariés seront mutualisés dans les OPCA de l'interprofessionnel (OPCALIA et AGEFOS-PME) en l'absence d'un accord étendu désignant un autre OPCA. Cette modalité a fait l'objet de plusieurs tentatives de mise en débat au sein de la CPNEF Sport par le collège salarié, sans résultat.

Le CoSMoS comme le CNEA semblaient tétanisés par les conséquences que produirait le choix final. Il n'est de mystère pour personne qu'un grand nombre de fédérations sportives bénéficient du soutien d'AGEFOS-PME depuis avant la création de la branche sport. C'est d'ailleurs la vraie raison de la double désignation de deux OPCA, car au début des discussions de l'accord formation sport, une seule désignation avait été envisagée. C'est le lobby des centrales syndicales confédérées qui a permis la double désignation d'Uniformation et d'AGEFOS.

Cet accord n'a jamais été étendu malgré les démarches conjointes des organisations syndicales de salariés et patronales du sport. Celui-ci aurait pu se poursuivre en l'état sans ces nouvelles dispositions législatives qui s'imposent à tous !

AGEFOS-PME c'est l'OPCA des petites et moyennes entreprises dont les chefs d'entreprises sont adhérents à la CGPME.

UNIFORMATION c'est l'OPCA de l'économie sociale, c'est à dire qui accueille principalement des entreprises sans but lucratif (qui ne redistribuent de dividende à leurs actionnaires).

Cette distinction n'empêche nullement ces deux OPCA de collecter des fonds de la formation professionnelle dans les secteurs associatifs pour AGEFOS et lucratif pour UNIFORMATION.

C'est sur ces bases là que le collège salarié a porté sa proposition de désigner UNIFORMATION en précisant que les deux syndicats employeurs, tous deux adhérents de l'USGERES (union des syndicats groupements D'employeurs de l'économie sociale) sont présents au conseil d'administration d'UNIFORMATION alors qu'ils ne le sont pas d'AGEFOS-PME.

Le collège salariés respecte la non signature du CoSMoS mais n'accepte pas le déferlement de propos haineux à l'encontre de ses membres, la réception de courriers avec des contenus inappropriés, colportant de fausses vérités indignent d'une organisation issue du mouvement sportif porteuse des valeurs de l'olympisme.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés du sport souhaite que la délégation patronale du CoSMoS retrouve la sérénité, ne mélange pas les intérêts particuliers de certains de ses membres avec l'intérêt général des entreprises et de leurs salariés et revienne autour de la table des négociations dans un esprit constructif.

Le 28 septembre, lors de la prochaine commission mixte du sport, le collège salariés présentera plusieurs textes à la négociation dont un projet d'accord sur l'augmentation des salaires pour 2012. Une absence du CoSMoS ou une volonté de reporter la négociation à une date ultérieure comme proposée le 6 septembre, sera sans effet sur la valeur juridique des accords signés sans lui !

Le dialogue est un exercice qui nécessite respect et écoute de son interlocuteur.